

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 255 promulguant d la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 255

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1942

Date de publication
18 avril 1942

Date du numéro
30 avril 1942

VISAS

Nous, Maréchal de France. Chef de l'État français, Vu l'acte constitutionnel n° 2 du 11 juillet 1940.

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — La direction effective de la politique intérieure et extérieure de la France est assurée par le Chef du Gouvernement nommé par le Chef de l'Etat et responsable devant lui. Le Chef du Gouvernement présente les Ministres à l'agrément du Chef de l'Etat. Il lui rend compte de ses initiatives et de ses actes.

Pn. PÉTAİN.